

Séance du 22 Juillet 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 juillet 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Doucet-Joyé, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Mme Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Pommiez ; M. Soroste à M. Saussié ; M. Lozano à Mme Gibaud-Gentili ; Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Darmendrail à M. Lacassagne ; Mme Castel à Mme Durruty ; M. Arandia à Mme Bisauta ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; Mme Thicoipé à M. Aguerre.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **FINANCES** – Exercice 2010 - Décision modificative n° 1 – Budget annexe des parcs de stationnement.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2010 du budget annexe des parcs de stationnement, il vous est proposé une Décision modificative n°1, qui s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

| | |
|----------------|--------------------|
| Investissement | 1 314 300 € |
| Fonctionnement | 30 000 € |
| Total | 1 344 300 € |

En section d'investissement, la reprise du solde excédentaire 2009 (1,8 M€) permet de financer les reports de dépenses et des inscriptions complémentaires à hauteur de 1,2 M€ et d'annuler le besoin d'emprunt inscrit au BP 2010 (0,5 M€).

Les dépenses de fonctionnement sont limitées à 60 000 €, financées par une reprise de 30 000 € sur les dépenses imprévues et un ajustement de 30 000 € sur les recettes.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 4 et en application des articles L.2313-2 et 3 du code général des collectivités territoriales, je vous demande d'approuver cette Décision modificative n° 1 pour le budget annexe des parcs de stationnement, telle que présentée par chapitre dans le document annexé.

Adopté.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Mme Loupien-Suares s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.